



Annexe à la délégation de signature de la présidente du Tribunal administratif d'Amiens

Article du code	Définition
L. 521-1 code de justice administrative *	Référé-suspension
L. 521-2 CJA	Référé-liberté
L. 521-3 CJA	Référé « mesures utiles »
L. 521-4 CJA	Modification des mesures prises par le juge des référés
L. 551-1 CJA	Référé précontractuel
L. 551-5 CJA	Référé précontractuel concernant les entités adjudicatrices
L. 551-13 CJA	Référé contractuel
L. 551-2 CJA	Référé précontractuel (pouvoirs du juge)
L. 552-1 CJA	Référé fiscal
L. 552-2 CJA	Référé à l'égard des mesures conservatoires prises par les comptables
L. 552-3 CJA	Référé en cas de flagrance fiscale et de saisies conservatoires
L. 554-1 CJA	Suspension sur déferé préfectoral
L. 554-2 CJA	Suspension sur déferé préfectoral concernant l'urbanisme, les marchés publics ou les délégations de service public
L. 554-3 CJA	Suspension sur déferé préfectoral en matière de liberté publique
L. 554-6 CJA	Suspension des délibérations des établissements publics de santé
L. 554-7 CJA	Suspension de certains actes des chefs d'établissement d'enseignement

L. 554-8 CJA	Suspension en matière sportive
L. 554-10 CJA	Suspension en matière d'urbanisme
L. 554-11 CJA	Suspension en cas d'absence d'étude d'impact
L. 554-12 CJA	Suspension en cas de conclusions défavorables du commissaire enquêteur
L. 555-2 CJA	Référé « mesures utiles » en matière d'informatique et libertés
R. 531-1 CJA	Référé-constat
R. 532-1 CJA	Référé-expertise
R. 541-1 CJA	Référé-provision
L. 535-8 code de l'environnement	Contestation d'un état exécutoire pris en application d'une mesure de consignation ordonnée par l'autorité administrative
L. 742-4 I	Recours de droit commun contre la décision de transfert
L. 742-4 II	Recours contre la décision de transfert en cas de rétention ou d'assignation
L. 774-1 CJA	Compétence du juge statuant seul en matière de contravention de grande voirie
L. 778-1 et R. 778-3 et R. 778-8 CJA	Contentieux du droit au logement
R. 222-13 CJA	Juge statuant seul dans les tribunaux administratifs
R. 779-8 CJA	Magistrat chargé de statuer sur le contentieux des gens du voyage
L. 776-1 CJA	Reconduite à la frontière (articles L. 512-1 à L.512-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)
L. 776-2 CJA	Recours contre la décision fixant le pays de renvoi (article L. 513-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)
L. 777-1 CJA	Refus d'entrée sur le territoire au titre de l'asile (article L. 213-9 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)
R. 351-3 CJA	Renvoi d'une affaire relevant d'une juridiction administrative autre que le Conseil d'État, présentée à tort devant le tribunal administratif
R. 776-15, R. 776-16 et R. 776-17 CJA	Reconduites à la frontière (règles de procédures particulières)

* ci-après dénommé CJA